

ENTAMEZ VOTRE **PARCOURS DE RETRAITE**

AVANTAGE À VIE FPG SUN LIFE

Pour bien préparer votre retraite, prenez les bonnes décisions dès maintenant.

Avantage à vie FPG Sun Life

Entamez votre parcours de retraite

Le saviez-vous?

87%

des Canadiens âgés de 55 ans et plus cherchent des placements offrant un capital garanti et des possibilités de croissance.

Toutefois, 60 % d'entre eux ne savent pas que les fonds de placement garanti (FPG) comportent ces caractéristiques.

Selon un sondage mené par Ipsos en novembre 2016.

Entamez votre parcours de retraite, peu importe le nombre d'années qu'il vous reste avant celle-ci. Prenez dès aujourd'hui les mesures nécessaires pour bien vous y préparer. Pour obtenir le revenu de retraite que vous souhaitez, il suffit de choisir les bons produits.

Avantage à vie FPG Sun Life satisfait à ces exigences, et offre bien plus, grâce aux caractéristiques suivantes :

- Revenu garanti à vie pouvant augmenter tout au long de votre vie active en tirant parti des augmentations éventuelles des taux d'intérêt et de la valeur marchande
- Accès à votre argent lorsque vous en avez besoin
- Choix de la date à laquelle vous commencez à recevoir votre revenu
- Certitude de connaître le montant minimum de votre revenu garanti selon votre âge
- Règlement efficace de votre succession, avec la capacité de désigner un bénéficiaire et de contourner la succession
- Large éventail de fonds de placement couvrant la plupart des catégories d'actifs et des degrés de tolérance au risque pour faire croître votre patrimoine

Ces précieux avantages sont particulièrement utiles lorsque vous vous apprêtez à passer d'un salaire à un revenu de retraite. Avantage à vie FPG Sun Life réduit les risques, apaise les inquiétudes d'un éventuel manque d'argent à la retraite et dissipe les incertitudes créées par les fluctuations du marché et la faiblesse des taux d'intérêt.



Souplesse et contrôle

Un grand nombre de produits de revenu de retraite vous obligent à choisir dès le début à quel moment vous percevrez votre revenu. Grâce à Avantage à vie FPG Sun Life, vous faites votre dépôt initial sans avoir à décider de la date à laquelle vous commencerez à recevoir votre revenu. Vous pouvez aussi accéder facilement à votre argent, à la pleine valeur de marché actuelle de vos placements.

Avantage à vie FPG Sun Life

Optimisez la croissance de vos placements pendant votre parcours de retraite

À mesure que votre retraite approche, vous voudrez prendre les mesures nécessaires pour vous assurer de recevoir un revenu garanti à vie. Saviez-vous que l'exposition de vos placements aux marchés pourrait vous permettre d'accroître votre revenu?

En souscrivant un contrat Avantage à vie FPG Sun Life, vous pouvez bénéficier d'un revenu garanti tout au long de votre vie. Vous connaîtrez le montant minimum des paiements de revenu, tout en investissant sur les marchés pour bénéficier d'un potentiel de croissance du revenu. Cela facilitera votre transition de l'épargne à la retraite et vous procurera une tranquillité d'esprit avant et après le début des paiements.

Garanties et croissance

Lorsque vous faites un dépôt dans un contrat Avantage à vie FPG Sun Life, vous établissez un revenu garanti à vie minimum en fonction de votre âge. Vos paiements de revenu ne seront donc pas inférieurs à ce montant.

Chaque année où vous reportez le début des paiements de votre revenu de retraite, vous augmentez le montant de votre revenu garanti. Plus vous attendez, plus votre revenu augmente.

Grâce aux réinitialisations annuelles offertes par le produit Avantage à vie FPG Sun Life, vous pouvez bénéficier du rendement positif des marchés et de l'augmentation des taux d'intérêt pour faire croître le montant de revenu garanti à vie auquel vous aurez droit lorsque vous serez à la retraite.

La réinitialisation, comment ça fonctionne?

Des réinitialisations sont effectuées durant les années précédant le début des paiements du revenu.

1

Chaque année, nous déterminons si une réinitialisation augmenterait votre revenu minimal garanti. Nous multiplions la valeur marchande actuelle de votre contrat par les taux de revenu en vigueur. Si la nouvelle valeur est supérieure au montant précédent, nous augmentons votre revenu : c'est ce qu'on appelle une réinitialisation. Les réinitialisations ont lieu uniquement si la valeur de marché ou les taux d'intérêt augmentent. Nous ferons une réinitialisation à chaque âge à laquelle vous pourriez commencer à toucher un revenu. Votre revenu garanti à vie ne diminuera jamais, même si la valeur de marché ou les taux d'intérêt baissent¹.

2

Reporter le début des paiements de votre revenu vous permettra d'augmenter votre revenu futur. Votre revenu garanti à vie augmentera au fil du temps grâce aux taux d'intérêt qui augmentent à mesure que vous prenez de l'âge et à chaque année de report. Vous pourriez aussi bénéficier de réinitialisations supplémentaires. Si vous faites des dépôts durant la période d'attente, votre revenu futur augmentera encore plus.

3

Lorsque vous décidez de commencer à recevoir un revenu, vous pouvez bénéficier d'une dernière réinitialisation et augmenter de nouveau votre revenu garanti à vie.

Quand vous serez prêt à recevoir un revenu de retraite!

Vous pouvez décider de commencer à recevoir un revenu au moment qui vous convient, selon votre situation². Vous bénéficierez alors d'un revenu garanti à vie.

¹ Les retraits effectués avant le début du paiement du revenu réduisent le futur revenu garanti à vie. Après le début des paiements de revenu, les retraits qui excèdent le montant de revenu garanti à vie réduisent le futur revenu.

² Lorsque votre contrat Avantage à vie FPG Sun Life est détenu dans le cadre d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), c'est la réglementation gouvernementale qui détermine la date où vous commencerez à recevoir un revenu et le montant des retraits minimaux.

Avantage à vie FPG Sun Life

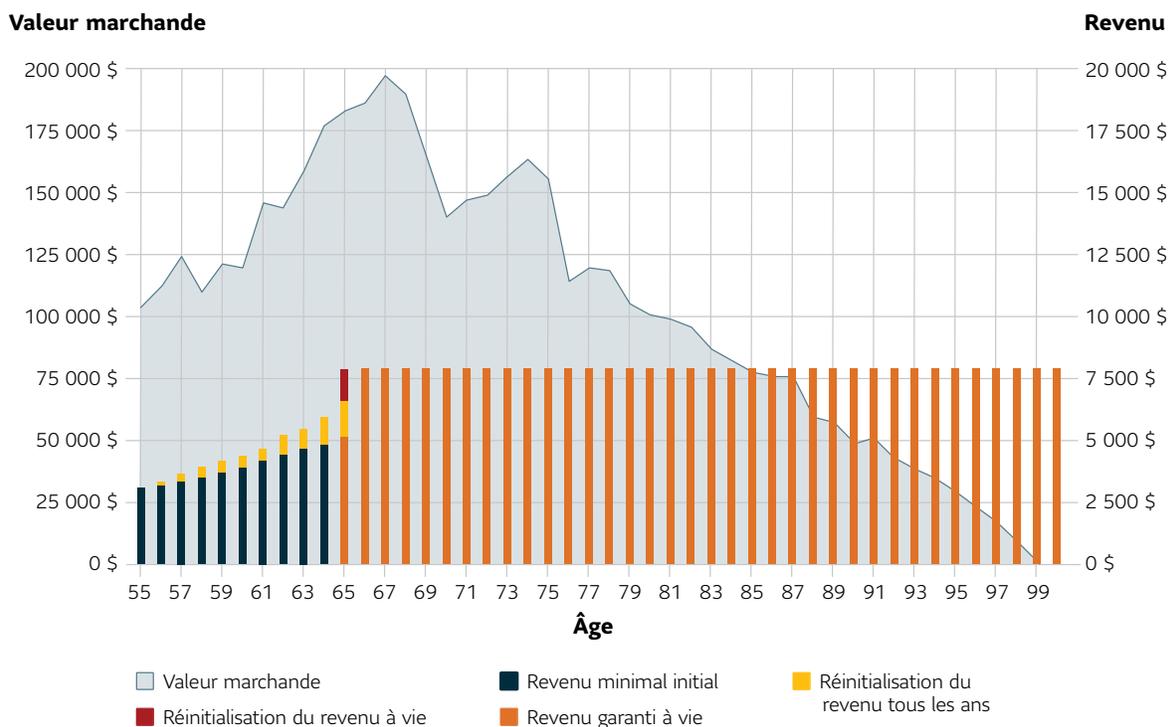
Prenez les mesures nécessaires pour protéger la croissance de vos placements

Être patient, c'est payant

Comme le montre ce tableau, vous pouvez augmenter considérablement le montant du revenu garanti à vie en repoussant la date à laquelle vous commencerez à toucher un revenu.

Dépôt initial à 55 ans	100 000 \$
Revenu annuel garanti à 55 ans	3 390 \$
Revenu annuel garanti reporté à 65 ans	7 846 \$

Le revenu garanti a augmenté de 131 % en reportant simplement son paiement de 10 ans.



Vous pouvez faire des dépôts supplémentaires durant la période de report pour augmenter encore plus votre revenu garanti à vie.

La valeur marchande indiquée reflète les rendements historiques de 1987 à 2016 (60 % dans des fonds d'actions et 40 % dans des fonds de titres à revenu fixe). Rendements annuels, déduction faite du RFG de 3,85 %. Scénario Taux du revenu actuel.

Le rendement des titres à revenu fixe reflète le rendement historique de 60 % de l'indice obligataire à long terme FTSE TMX Canada (rendement global) et de 40 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (rendement global). Le rendement des titres de participation reflète le rendement historique de 60 % de l'indice composé S&P/TSX et de 40 % de l'indice MSCI EAFE. Le scénario Rendement historique est fondé sur le rendement réel des actions et des titres à revenu fixe sur cette période. Les rendements sont présentés à titre indicatif seulement et ne représentent pas le rendement réel actuel ou futur. Le scénario Taux du revenu actuel suppose que le taux du revenu actuel ne change pas. Selon les taux de revenu en date du 1^{er} février 2019.



**Un produit qui offre la croissance
des placements, des garanties
et une protection de vos
placements – ça existe!**

Les **Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life** sont une gamme de produits de fonds distincts de premier plan offrant de nombreux avantages, comme la protection, la croissance des placements, la souplesse et le contrôle des placements. Les contrats de fonds distincts vous permettent de bénéficier des caractéristiques d'un contrat d'assurance, notamment le règlement efficace de la succession.

Les **FPG Sun Life** peuvent vous aider à mieux épargner dès maintenant ainsi qu'à bâtir votre avenir et à préparer votre retraite. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller pour en savoir plus sur les avantages de ces produits et de nos autres solutions de placement et d'assurance.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez **placementsmondiauxsunlife.com** | Appelez au **1-844-374-1375**

Écrivez à **fpg@sunlife.com**

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les produits FPG Sun Life sont des contrats individuels de rente à capital variable établis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.



Placements mondiaux
Sun Life